

J-10

Communiqué de presse
16 octobre 2012

Concours Palme IFRECOR 2012

Mobilisez vos élus !

Le 26 octobre, il sera trop tard...



Pour la **deuxième année** consécutive, l'**IFRECOR** – Initiative française pour les récifs coralliens – organise un concours à destination des collectivités d'Outre-mer abritant des récifs coralliens, herbiers ou mangroves.

Derniers jours avant la clôture des candidatures le 26 octobre !

Depuis le 27 juillet et jusqu'au 26 octobre, les collectivités d'Outre-mer sont vivement encouragées à s'inscrire et à présenter leurs projets dans l'une des deux catégories :

- « **Protection, valorisation et restauration** » des récifs coralliens, herbiers et mangroves
- « **Education et sensibilisation** »

Un écosystème en danger

Récifs coralliens, herbiers et mangroves sont des écosystèmes qui vivent en étroite interaction. Lorsqu'ils sont en bon état de conservation, ils offrent aux communautés humaines de nombreux services et sont même les supports d'activités économiques. Par exemple, ils assurent **l'approvisionnement en nourriture, la protection des côtes** ou le **développement d'activités** comme le tourisme. Le maintien d'écosystèmes en bonne santé nécessite que des **mesures de gestion durable** soient prises.

Une remise de Palme exceptionnelle

Comme chaque année, dans le cadre du Congrès des Maires, une **journée sera consacrée à l'Outre-Mer**. Elle aura lieu le **19 novembre**. A cette occasion, la **Palme IFRECOR 2012** sera remise aux deux lauréats.

La remise des trophées aura lieu à 18h à la Mairie de Paris.

L'Outre-mer au cœur des préoccupations

La **Palme IFRECOR** a pour objectif de mettre en lumière les bonnes pratiques mises en œuvre par les collectivités pour la préservation de la biodiversité en Outre-mer.

Les collectivités d'Outre-Mer ont un rôle majeur à jouer dans la préservation de la biodiversité. Ce concours vise à récompenser les élus ultramarins et à valoriser leurs politiques et leurs actions exemplaires pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers).

Comment participer ?

Ce concours est **ouvert à tous les élus** (maires, membres élus des conseils généraux, conseils régionaux, conseils territoriaux, Assemblées provinciales, Assemblées territoriales) des collectivités de l'Outre-Mer français **abritant des récifs coralliens, mangroves et herbiers.**

Les collectivités participantes doivent être **représentées au sein de l'IFRECOR** par un comité local dans les collectivités suivantes : Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française.

Le concours est également ouvert aux élus des collectivités d'outre-mer Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Les élus souhaitant participer doivent compléter une fiche de candidature téléchargeable sur le site www.ifrecor.org pour la catégorie pour laquelle ils concourent.

Retour sur la palme IFRECOR 2011

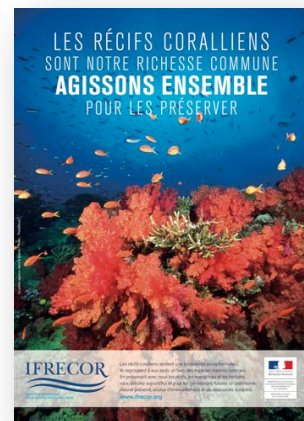
Pour sa première édition en 2011, le jury d'experts a étudié pas moins de 9 projets candidats répartis dans les trois océans (Indien, Atlantique et Pacifique).

Pour la catégorie « **Protection, valorisation et restauration** », la Palme a été décernée au projet « **Réhabilitation d'un espace lagunaire impacté par la prolifération du poisson jardinier *Stegastes nigricans*** » présenté par la commune de Punaauia en Polynésie française (Ronald Tumahai, maire).

Pour la catégorie « **Education et sensibilisation** », la Palme a été décernée au projet : « **Création d'un sentier sous-marin éducatif** » à l'ilet Pinel, présenté par la collectivité de Saint-Martin et soutenu par la Réserve naturelle nationale (Pierre Aliotti, vice-président).

A propos de l'IFRECOR

Soutenue financièrement par les ministères en charge de l'écologie et des outre-mer, l'IFRECOR – Initiative française pour les récifs coralliens - agit pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens et écosystèmes associées (mangroves et herbiers) dans les collectivités françaises d'Outre-mer. Elle est la déclinaison nationale de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et est animée par un comité national et un réseau de 8 comités locaux : Martinique, Guadeloupe/Saint Martin/Saint Barthelémy, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française.



Le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), responsable du programme dédié à la Communication au sein de l'IFRECOR, est chargé de son organisation.

Contacts

Presse

Agence 914 – 01 42 52 60 29
Sarah Bia – sarah@agence914.fr
Juliette Laniray – juliette@agence914.fr
Interviews et visuels disponibles sur demande.

Concours

UICN France – 01 47 07 78 58
Aurélie Bocquet : aurelie.bocquet@uicn.fr

Pour plus d'informations : www.ifrecor.org